

## Les mangroves de Nouvelle-Calédonie et de Wallis menacées, selon la Liste rouge des écosystèmes en France

Communiqué de presse – 11 décembre 2025

**La Liste rouge des écosystèmes en France évalue pour la première fois les mangroves de Nouvelle-Calédonie et de Wallis, selon les critères et la méthodologie de l'IUCN. Ces deux écosystèmes, respectivement classés « Vulnérable » et « En danger critique », sont menacés par de multiples pressions, à la fois locales et globales, parmi lesquelles le changement climatique joue un rôle central.**

### Des écosystèmes sous pressions

Les mangroves de Nouvelle-Calédonie et de Wallis subissent des pressions importantes comme l'urbanisation, les remblaiements et les pollutions, qui entraînent une réduction de leur surface et une dégradation de leur état écologique. Elles sont également particulièrement exposées à l'élévation du niveau de la mer, l'un des effets majeurs du changement climatique sur les zones littorales.

Les mangroves de Wallis sont évaluées « En danger critique » (CR). Si récemment leur surface semble stable, voire en légère augmentation, leur distribution très restreinte, leur structure en étroites franges côtières, ainsi que la configuration de l'île, basse et entièrement ceinturée par une route limitant leur extension dans les terres, **les rendent éminemment sensibles aux événements climatiques extrêmes et à la montée des eaux.**

Les mangroves de Nouvelle-Calédonie sont évaluées « Vulnérables » (VU) avec un niveau d'incertitude compris entre les catégories « Vulnérable » et « En danger » (VU-EN). **L'urbanisation est la pression principale** qui affecte la distribution de ces mangroves. Bien que concentrée localement, elle a déjà entraîné des pertes importantes de superficies de mangroves par le passé. Aujourd'hui encore, la pression sur ces milieux fragiles reste bien réelle. Tout comme les mangroves de Wallis, **l'élévation du niveau de la mer constitue un facteur déterminant du risque d'effondrement de l'écosystème.** En raison des incertitudes quant aux effets du changement climatique à moyen terme, qui peuvent varier selon le contexte et les différents scénarios, le niveau de menaces pesant sur les mangroves de Nouvelle-Calédonie oscille entre les catégories « Vulnérable » et « En danger ».

### Renforcer la protection et les connaissances

La Liste rouge des écosystèmes de mangroves de Nouvelle-Calédonie et de Wallis révèle également qu'un certain nombre de critères ont abouti à l'évaluation « Données Insuffisantes » (DD), faute de données suffisantes ou homogènes sur le long terme. Ceci souligne l'importance de renforcer, parallèlement aux efforts de conservation, des programmes d'acquisition de connaissances sur le fonctionnement des mangroves dans ces deux collectivités d'outre-mer.

Outre leur biodiversité remarquable, les mangroves ont de multiples rôles écologiques et rendent de nombreux **services écosystémiques** essentiels à la résilience des territoires, tels que le stockage de carbone, la limitation des risques naturels (érosion côtière, submersion marine, impacts des tempêtes) ou la filtration des eaux.

Pour anticiper l'évolution de ces écosystèmes clés et afin d'assurer leur avenir, il apparaît nécessaire de pérenniser les **programmes de suivi de la biodiversité** des mangroves et des processus écologiques qu'elles soutiennent, et de mieux connaître les réponses de ces écosystèmes au changement climatique, notamment face à la montée du niveau marin, et en tenant compte du contexte particulier de chaque collectivité. Ces connaissances sont essentielles pour renforcer les **actions de conservation et de restauration** menées sur ces écosystèmes menacés.

Publication et résultats détaillés disponibles sur : [www.uicn.fr/lre-france/](http://www.uicn.fr/lre-france/), ainsi que sur <https://ofb.gouv.fr/la-liste-rouge-des-especes-menacees-en-france>, et prochainement sur le site de l'INPN

## Contacts :

**Comité français de l'IUCN**  
Camille Aspar  
Chargée de communication  
07 48 12 31 99  
[communication@uicn.fr](mailto:communication@uicn.fr)

**Office français de la biodiversité**  
Florence Barreto  
06 98 61 74 85  
[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)

**Muséum national d'Histoire naturelle**  
Isabelle Coilly  
07 77 69 26 03  
Léa Marchand  
01 40 79 53 87  
Relations presse  
[presse@mnhn.fr](mailto:presse@mnhn.fr)

## Les mangroves des collectivités françaises du Pacifique

Cette étude porte sur les écosystèmes de mangroves naturellement présentes dans les territoires français du Pacifique, à savoir la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna. Les mangroves sont absentes des îles de Futuna et d'Alofi, et ne constituent pas un écosystème indigène de Polynésie française.

Les mangroves se présentent en différentes formations, toutes évaluées ensemble. En Nouvelle-Calédonie, on trouve des mangroves fluviales, d'estuaire, de baie, et côtières. À Wallis, il s'agit de mangroves de frange côtière et de fond de baie. Les palétuviers sont les espèces arbustives ou arborées caractéristiques de cet écosystème. Strictement inféodées à ce milieu, ces espèces partagent des adaptations aux conditions écologiques contraignantes imposées par l'influence marine, telles que la salinité et la fréquence d'inondation.

En plus des palétuviers, les mangroves hébergent une biodiversité remarquable. Un cortège d'espèces riche et diversifiée s'y développe : mollusques, arthropodes, poissons, lézards, oiseaux, chauves-souris, ou encore insectes et araignées.

## Qu'est-ce que la Liste rouge des écosystèmes et à quoi sert-elle ?

La Liste rouge des écosystèmes est une méthode d'évaluation élaborée par l'IUCN qui vise à estimer le risque d'effondrement des écosystèmes selon des standards scientifiquement établis. Le résultat de ces évaluations permet d'identifier les écosystèmes menacés et les dynamiques de dégradation. Complémentaire à la Liste rouge des espèces menacées, cette approche vise à apporter une dimension écosystémique aux connaissances relatives aux risques de disparition de la biodiversité. Outil de connaissance et d'aide à la décision destiné à faciliter le développement de stratégies de conservation, ses résultats sont publics et diffusés dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Ces évaluations sont le fruit d'une démarche collégiale et partenariale. Elles sont pilotées par le Comité français de l'IUCN et PatriNat (OFB, MNHN, CNRS, IRD) avec la mobilisation d'experts des écosystèmes qui apportent leurs connaissances et garantissent la qualité des résultats.

## Le Comité français de l'IUCN

*Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des expert·es de l'IUCN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités et 61 organisations non gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise, de concertation et d'action pour répondre aux enjeux de la biodiversité.*

*Il rassemble également un réseau de 300 experts et expertes répartis en six commissions thématiques, dont la Commission de gestion des écosystèmes. Au niveau mondial, l'IUCN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des écosystèmes. [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr)*

## L'Office français de la biodiversité

*Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'OFB agit pour préserver et restaurer la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins, et la gestion durable de l'eau. [www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)*

## Le Muséum national d'Histoire naturelle

*À la frontière entre recherche, culture et société, le Muséum se consacre à la connaissance de la nature et aux relations que les humains entretiennent avec celle-ci. Cet établissement scientifique majeur, qui est à la fois un centre de recherche de pointe et une université, comprend aussi des collections exceptionnelles parmi les trois plus importantes de la planète. Patrimoine de l'humanité, elles irriguent la science dans le monde entier et sont présentées dans ses musées, jardins botaniques et zoologiques ou bibliothèques répartis dans 12 sites en France.*

*Pôle d'expertise, il conseille également les pouvoirs publics pour les politiques environnementales. Le Muséum, qui fête ses 400 ans en 2026, demeure aujourd'hui une référence en matière d'enjeux écologiques et sociaux. [www.mnhn.fr](http://www.mnhn.fr)*